

## ANNEXE 3

## ÉLÉMENTS À INCLURE DANS UNE PROPOSITION DÉTAILLÉE

- 1) Une proposition détaillée doit comprendre une documentation adéquate contenant ce qui suit :
  - a) les éléments nouveaux par rapport aux données citées dans la proposition initiale;
  - b) les conclusions tirées des catégories de données énumérées aux alinéas 3 a), b) et c), selon le cas, en fonction du sujet de la proposition et l'identification ou la description des méthodes qui ont servi à l'établissement des données;
  - c) un résumé des résultats des études effectuées sur les effets défavorables du système antisalissure;
  - d) un résumé des résultats de tout programme de surveillance qui aurait pu être exécuté, y compris des renseignements sur le trafic maritime dans la zone surveillée et une description générale de cette zone;
  - e) un résumé des données disponibles sur l'exposition environnementale ou écologique et les estimations des concentrations dans l'environnement que l'on aurait pu obtenir en appliquant des modèles mathématiques utilisant tous les paramètres disponibles du devenir dans l'environnement, et de préférence ceux qui ont été déterminés expérimentalement, ainsi qu'une identification ou description de la méthode de modélisation;
  - f) une évaluation du lien entre le système antisalissure en question, les effets défavorables produits, et les concentrations observées ou prévues dans l'environnement;
  - g) une indication qualitative du degré d'incertitude de l'évaluation visée à l'alinéa f);
  - h) les mesures de contrôle spécifiques recommandées en vue de réduire les risques liés au système antisalissure; et